

GUIDE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE VOTRE LOGEMENT

GUIDE DES IMMEUBLES – SECTION 6



Double-cliquez ici pour remplacer
l'image par votre logo ou signature.

RÉSUMÉ

Section 6 – Guide d'utilisation des équipements de votre logement

[Complément – Protocole de suivi des interventions pour le maintien et l'amélioration du parc de HLM](#)

La **section 6** se veut un guide modèle à adapter par les organismes selon les équipements fournis dans les logements et les immeubles, en vue d'une diffusion auprès des locataires lorsqu'ils aménagent dans leur logis.

CRÉDITS

Coordination et rédaction

Direction de l'expertise technique et du soutien à l'industrie de l'habitation

La Société d'habitation du Québec souhaite remercier l'Office municipal d'habitation de Rimouski pour sa participation à la rédaction du présent guide.

Révision linguistique

Direction des communications

Publié par la Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 418 643-4035; sans frais au Québec : 1 800 463-4315

Ce document peut être téléchargé à partir de l'Espace partenaires de la Société d'habitation du Québec : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/espacepartenaires.html>

Vous avez des propositions à nous faire pour améliorer le *Guide des immeubles*? Écrivez-nous à l'adresse courriel suivante : guidedesimmeubles@shq.gouv.qc.ca

1^{re} édition, 2015

ISBN 978-2-550-74051-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS	5
Thermostats	5
Hotte de cuisinière	5
Ventilateur de salle de bain	5
Interphone	6
Espace de rangement	6
Câbles et fils réseaux	6
Chauffe-eau	6
Laveuse et sècheuse	6
Climatiseur	7
Avertisseurs de fumée	8
Prise de courant avec disjoncteur différentiel de fuite à la terre	8
ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT	10
Balcons et porte-fenêtre (porte-patio)	10
Recouvrement de plancher	10
Armoires et comptoirs	10
Évier, lavabos et baignoire	11
Peinture	11
Présence d’insectes	11
Ordures ménagères	12
Stationnement	12
Environnement sain	12
UTILISATION DES ESPACES COMMUNS	14
Corridors, cages d’escalier et déménagement	14
Buanderie	14
Consignes et plan d’évacuation	14
ANNEXES	
Guide d’utilisation des thermostats	Erreur ! Signet non défini.
Guide d’utilisation de la hotte de cuisinière	Erreur ! Signet non défini.
Consignes d’utilisation du contrôle mural de l’échangeur d’air	Erreur ! Signet non défini.

INTRODUCTION

L'office municipal d'habitation de Mirabel et la Société d'habitation du Québec sont fiers d'avoir participé à la réalisation de ce projet de construction et vous souhaitent la bienvenue dans votre logement.

Dans le but de rendre votre occupation plus agréable, nous vous remettons ce guide. Vous y trouverez de l'information sur le fonctionnement des équipements de votre logement ou de l'immeuble que vous habitez.

Vous êtes invité à le lire attentivement dès votre arrivée et à le consulter de nouveau au besoin. Ce guide vous donne notamment de l'information sur l'utilisation des thermostats, de l'interphone et de divers autres appareils. Il est primordial que vous suiviez les indications et les recommandations qui s'y trouvent afin de réduire le risque de défectuosité et de bris des équipements.

En prenant soin d'appliquer les divers conseils fournis dans ce guide et en respectant le mode de fonctionnement des équipements de votre logement, vous pourrez jouir pleinement des commodités de votre milieu de vie. De plus, vous éviterez de payer des frais additionnels.

Nous vous rappelons que, lorsque vous emménagez dans un logement de l'OMH de Mirabel, tout a déjà été inspecté, réparé et repeint. Tant que vous êtes locataire de ce logement, vous devez le maintenir dans le même état. Cependant, si vous remarquez une défectuosité sur l'un des équipements présentés dans ce guide, vous devez nous en aviser sans tarder en téléphonant au 450-475-6286.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

THERMOSTATS

Vous trouverez un thermostat dans chacune des pièces de votre logement.

Notez que la température affichée en permanence sur l'appareil est la température actuelle dans la pièce où se trouve le thermostat. Il ne s'agit donc pas de la température désirée, mais bien de la température ambiante du moment. Les rectangles noirs dans l'écran d'affichage du thermostat indiquent l'intensité du chauffage. Plus il y a de rectangles noirs, plus la plinthe électrique chauffe intensément.

Pour modifier le réglage de la température sur le thermostat, faites ce qui suit :

1. Appuyez sur la touche + pour augmenter la température désirée ou sur la touche – pour la diminuer.
2. Voici quelques consignes à respecter pour éviter d'endommager l'appareil ou de nuire à son bon fonctionnement :

- Évitez de surchauffer les pièces.
- Ne placez pas de meubles ni de rideaux devant les plinthes électriques (risque de surchauffe inutile et d'incendie).
- Ne laissez aucune porte ou fenêtre ouverte lorsque les plinthes électriques sont en fonction.
- N'essayez pas de réparer vous-même un appareil défectueux.
- Communiquez avec l'OMH de Mirabel en cas de défectuosité.



Votre thermostat peut différer de ce modèle.

De façon générale, on peut obtenir des économies d'énergie appréciables en abaissant la température de 2 °C à 3 °C pendant moins de 6 à 8 heures. Il est reconnu dans l'industrie qu'en période de chauffage, la température normale à l'intérieur d'une résidence devrait se situer entre **20 °C et 21 °C**. La nuit, on peut réduire la température entre **18 °C et 19 °C**.

HOTTE DE CUISINIÈRE

La cuisine de votre logement est munie d'une hotte de cuisinière. La cuisson produit des polluants, des odeurs et des graisses, et leur évacuation à la source évitera de contaminer l'air à l'intérieur de votre appartement. Il est donc bien important de toujours allumer la hotte et de régler la vitesse en fonction de vos besoins lorsque vous utilisez la cuisinière.

La hotte comporte un ou deux filtres à graisses amovibles et lavables qui doivent être entretenus au moins deux fois par année. Consultez le guide d'utilisation fourni par le fabricant de la hotte pour connaître la fréquence d'entretien et les produits à utiliser (en annexe).

VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN

Comme vous le savez sûrement, avant de prendre un bain ou une douche, il est important d'actionner le ventilateur de la salle de bain. Cela permet d'évacuer l'humidité qui s'accumule dans l'air.

L'unité de contrôle du ventilateur est fixée au mur de la salle de bain près de la porte. L'idéal est que le ventilateur fonctionne durant tout le temps où vous prenez une douche ou un bain ainsi que quelques minutes après pour évacuer le reste de l'humidité. De plus, il vous est demandé de ne pas obstruer la

grille du ventilateur au plafond, et on recommande un nettoyage saisonnier des ventilateurs à l'aide d'un aspirateur ou d'un plumeau.

INTERPHONE

Chacun des logements est muni d'un interphone permettant l'ouverture de la porte extérieure principale. Il s'agit d'un combiné téléphonique qui est installé sur le mur près de la porte d'entrée du logement et qui peut être utilisé pour communiquer avec un visiteur qui se trouve à l'entrée de l'immeuble.

Lorsqu'un visiteur sonne à votre logement et que l'appareil retentit, vous devez décrocher le combiné pour communiquer avec cette personne et décider si vous lui donnez accès à l'immeuble.

ESPACE DE RANGEMENT

Dans votre logement se trouve un rangement (*locker*, en anglais). Il est interdit d'y stocker des matières inflammables, car leur accumulation peut agir comme catalyseur et causer un incendie majeur. Notez aussi qu'aucun appareil électrique (congélateur, réfrigérateur, petits appareils, etc.) ne peut être en fonction dans ce rangement.

CÂBLES ET FILS RÉSEAUX

Les câbles et les fils réseaux sont déjà en place dans votre logement. Vous trouverez une prise dans le salon. Il vous est donc possible de demander à votre fournisseur de services télévisuels de procéder au branchement dès votre arrivée. Veuillez prendre note que vous n'avez pas le droit d'installer d'antenne individuelle à l'extérieur du bâtiment.

CHAUFFE-EAU

Un chauffe-eau se trouve dans votre logement. La capacité de cet appareil est amplement suffisante pour une famille. On demande de laisser un dégagement autour du chauffe-eau et de ne pas encombrer l'espace qu'il occupe afin de pouvoir repérer facilement toute fuite.

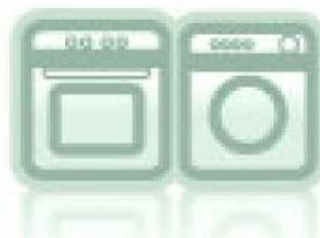
Le chauffe-eau est installé sur un récipient permettant de recueillir l'eau et, le cas échéant, de la déverser dans un drain de plancher (avaloir de sol) avoisinant en cas de fuite. Évidemment, il n'est pas permis de modifier cette pièce d'équipement ni d'obstruer le conduit ou le drain. En cas de mauvais fonctionnement ou de présence d'une fuite, communiquez avec l'OMH de Mirabel pour faire un appel de service.

LAVEUSE ET SÈCHEUSE

Le logement que vous habitez dispose de tout l'espace et de la plomberie nécessaires pour l'installation d'une laveuse et d'une sècheuse.

Au moment d'installer vos appareils, il sera important de suivre les quelques conseils suivants :

- Assurez-vous que vos appareils sont en bonne condition et que leur état permet toujours une utilisation sans risque.
- Assurez-vous que les appareils n'ont pas subi de dommages lors de votre déménagement (ex. : un fil électrique endommagé ou un tuyau perforé).
- Assurez-vous, lors de l'installation des appareils, que le tuyau de rejet de l'eau usée est correctement inséré dans le drain prévu à cet effet, que les boyaux sont bien vissés à l'entrée d'eau et que le raccord du conduit de la sècheuse est bien fixé à la sortie de celle-ci.



AVERTISSEMENT : À cause des risques d'incendie, vous devez utiliser un tuyau d'aluminium flexible plutôt qu'un tuyau de vinyle blanc pour effectuer le raccord de la sécheuse.

- Laissez suffisamment d'espace derrière vos appareils pour éviter que le conduit de la sécheuse soit comprimé ou écrasé. De l'air chaud et humide qui s'échappe à l'intérieur du bâtiment peut contribuer à la prolifération de bactéries, de champignons ou de moisissures.
- Avant d'utiliser la laveuse, vérifiez que la cuve de celle-ci n'est pas déplacée pour éviter un dégât d'eau.
- Veillez à ce que les deux appareils soient au niveau. Un débalancement de ceux-ci pourrait causer leur déplacement, des problèmes de branchements, un bruit excessif et une usure prématurée du revêtement de plancher.
- Lors de la première utilisation de la sécheuse, vérifiez qu'elle fonctionne bien en la testant de quatre à cinq minutes.
- Au moment d'utiliser la laveuse pour la première fois, tournez les poignées de l'entrée d'eau pour vérifier que les branchements ne fuient pas. Mettez la laveuse en marche pour vous assurer que l'eau coule correctement à l'intérieur de la cuve.
- Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de problème lors de la première utilisation des appareils (fuite d'eau, bruit anormal, mouvement excessif des appareils).
- Vidangez le filtre à charpie de la sécheuse avant chaque chargement, afin que votre appareil fonctionne adéquatement et que les articles sèchent plus rapidement.
- Finalement, utilisez vos appareils uniquement lorsque vous pouvez être présent durant tout le cycle de lavage ou de séchage.

En suivant ces quelques conseils, vous minimisez le risque d'avoir de mauvaises surprises et d'être responsable d'un sinistre.

CLIMATISEUR

L'OMH de Mirabel autorise l'installation d'un climatiseur aux fenêtres. Notez qu'un montant additionnel de 5 dollars par mois sera ajouté à votre loyer pour chaque climatiseur dans le logement. Ce montant correspond à l'augmentation des coûts d'électricité causée par ce type d'appareil. Vous devez obtenir l'autorisation de l'OMH de Mirabel avant d'installer des appareils de climatisation supplémentaires.

L'installation doit se faire aux endroits prévus seulement, c'est-à-dire dans une fenêtre ou dans une ouverture déjà prévue à cet effet :

- Il est interdit de percer des ouvertures à d'autres endroits dans le logement (portes, murs, etc.).
- Il faut utiliser seulement du plexiglas pour fermer l'ouverture. Ce matériau a l'avantage d'être transparent, incassable et facile à tailler.

Le climatiseur doit être approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA) et conforme aux exigences suivantes :

- avoir une tension de 120 volts;
- être de type « fenêtre » et conforme à l'usage auquel il est destiné;
- être muni d'un bassin de rétention de l'eau de condensation et drainé de façon à ce que rien ne s'écoule sur le parement ni sur les fenêtres des logements situés aux niveaux inférieurs;
- être esthétique et en bon état de fonctionnement;

- être installé suivant la capacité du circuit électrique sur lequel il est branché;
- être installé au printemps et remisé au 31 octobre chaque année ;
- être solidement fixé sans toutefois endommager la fenêtre;
- être installé selon les recommandations du fabricant et les exigences de l'OMH de Mirabel.

Le locataire est responsable, le cas échéant :

- des frais d'installation, par un électricien membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, d'une prise de courant sur un circuit séparé servant exclusivement à brancher le climatiseur;
- des frais d'installation et de l'entretien de l'appareil;
- de tout dommage que l'appareil pourrait causer à l'immeuble.

AVERTISSEURS DE FUMÉE

Votre logement est équipé d'un avertisseur de fumée émettant un signal sonore de 85 décibels pour vous alerter lorsqu'il y a une présence anormale de fumée. L'appareil est scellé et muni d'une pile de secours garantie pendant dix ans. Il est impossible d'en retirer le couvercle. Une date de remplacement ou la date de fabrication figure à l'arrière ou sur les côtés de l'avertisseur. Puisque Santé Canada recommande de remplacer l'appareil tous les dix ans, l'OMH de Mirabel le changera après ce délai.



Il est recommandé de vérifier l'avertisseur tous les mois en appuyant sur le bouton d'essai (couvercle frontal) et en maintenant la pression durant au moins cinq secondes. L'avertisseur retentira si les circuits électroniques, l'alerte sonore et la pile fonctionnent adéquatement. S'il n'émet aucun son, c'est que les piles sont défectueuses ou qu'il y a un autre problème.



AVERTISSEMENT : *N'utilisez pas une flamme nue pour vérifier votre avertisseur; vous pourriez l'endommager ou allumer des matières combustibles qui provoqueraient un incendie.*

Le bouton de silence temporaire (*Hush*, en anglais) permet d'arrêter, pour un maximum de dix minutes, le signal sonore après le déclenchement de l'alarme. À la suite de ce délai, l'avertisseur se réactive et sonne de nouveau s'il y a encore trop de fumée.

L'appareil peut être défectueux si l'alerte sonore est instable ou faible. Le cas échéant, vous devez communiquer avec l'OMH de Mirabel afin de le remplacer. Pour en connaître davantage sur les avertisseurs de fumée, sur la réglementation ainsi que sur vos obligations, consultez la [fiche d'information technique](#) traitant de ce sujet dans l'Espace partenaires de la SHQ.



AVERTISSEMENT : *Ne recouvrez jamais l'avertisseur de fumée de peinture. De plus, vous ne devez pas confondre les avertisseurs de fumée et les détecteurs de fumée ou de chaleur qui, eux, font partie d'un système de détection et d'alarme incendie.*

PRISE DE COURANT AVEC DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL DE FUITE À LA TERRE

Une prise de courant avec disjoncteur différentiel de fuite à la terre ou prise de courant avec DDFT diffère d'une prise ordinaire : son disjoncteur se déclenche en cas de problème électrique dans un appareil, une rallonge ou une prise électrique. Ainsi, le courant est rapidement coupé pour éviter les chocs électriques et les blessures graves.



Ce type de prise est généralement installé dans une cuisine ou une salle de bain lorsque des installations électriques se trouvent à proximité d'un point d'eau.

Sur ce type de prise, il y a deux boutons placés l'un en dessous de l'autre au centre, comme on peut le voir sur l'image ci-contre. Pour que la prise soit fonctionnelle, le bouton portant l'inscription *RESET* doit être enfoncé. Par contre, si c'est le bouton *TEST* qui est enfoncé, la prise ne pourra alimenter aucun appareil.

Si vous croyez que l'une de vos prises avec DDFT est défectueuse, avant de communiquer avec l'OMH de Mirabel, vérifiez que le bouton *RESET* est bien enfoncé et branchez un appareil pour voir s'il y a du courant. Si cela ne fonctionne toujours pas, vous pourrez communiquer avec l'office.



AVERTISSEMENT : Lorsqu'il y a une interruption d'électricité dans un ou plusieurs endroits de votre appartement, vérifiez si un trop grand nombre d'appareils ne seraient pas branchés sur un même circuit. Ensuite, regardez dans le panneau électrique si un disjoncteur s'est déclenché et remettez-le en fonction. Si ces étapes sont insuffisantes, consultez l'OMH de Mirabel.

ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT

BALCONS ET PORTE-FENÊTRE (PORTE-PATIO)

Le locataire doit déneiger, le cas échéant, son balcon et sa coursive et les laisser libres d'accès en tout temps afin d'assurer sa sécurité et celle des autres locataires de l'immeuble. Il est aussi important de ne pas laisser d'objets sur lesquels un enfant en bas âge pourrait grimper pour éviter que celui-ci bascule par-dessus le garde-corps du balcon et se blesse gravement.

Afin de permettre l'évacuation en cas d'incendie, le locataire ne peut modifier ni réaménager les balcons avec divers matériaux (bois, plastique ou autres). Il ne peut non plus utiliser un poêle extérieur ou un barbecue sur les balcons ou les terrasses privées des habitations.

Les portes-fenêtres (portes-patios) permettent de laisser entrer une plus grande quantité de lumière naturelle et de mieux aérer le logement durant la période estivale. Ainsi, la température à l'intérieur de votre appartement est plus confortable lors des journées plus chaudes de l'été. Il est nécessaire de maintenir la moustiquaire fermée lorsque la porte-fenêtre est ouverte pour éviter de faire entrer des insectes. Une moustiquaire défectueuse peut être une source de danger pour les enfants en bas âge. Si un bris de moustiquaire survient dans votre logement, veuillez en aviser immédiatement l'OMH de Mirabel. On demande de ne pas endommager les moustiquaires. Dans les cas de bris, de trous ou de défoncement, leur réparation pourrait vous être facturée.

RECOUVREMENT DE PLANCHER

Les planchers en carreaux de céramique sont durables et faciles d'entretien. En général, l'eau n'abîme pas la céramique, mais évitez toutefois d'en laisser d'importantes quantités sur le plancher lorsque vous sortez de la douche ou du bain par exemple. Le coulis n'est pas imperméable, et il est préférable de ne pas le laisser baigner dans l'eau. À la longue, cela pourrait détériorer le coulis et peut-être même le sous-plancher.

Le recouvrement de vinyle est esthétique et résistant à l'usure. Comme il a une durée de vie plutôt longue, il est important de l'entretenir de la bonne manière. L'entretien est simple et peu coûteux. Lorsque vous le lavez à la vadrouille, il suffit d'utiliser de l'eau avec une petite quantité de savon doux au pH neutre. Évitez de laisser de l'eau sur le plancher, car cela pourrait endommager le revêtement; une vadrouille simplement humide fera l'affaire.

Il est suggéré de mettre des coussinets en feutre sous les pattes de vos meubles pour faciliter le déplacement de ces derniers et protéger le revêtement de plancher. Une usure prématurée ou inhabituelle du revêtement pourrait vous occasionner des frais si on juge qu'il s'agit d'une négligence de votre part.

ARMOIRES ET COMPTOIRS

Les armoires et les comptoirs de la cuisine et de la salle de bain servent beaucoup et doivent être entretenus. Pour l'entretien courant, utilisez un linge humide avec de l'eau savonneuse et asséchez les surfaces par la suite. Évitez de faire un lavage à grande eau, ce qui pourrait abîmer la fini des surfaces. Vous devez aussi adopter certaines bonnes pratiques pour les maintenir en bon état :

- Utilisez toujours des sous-plats sur les comptoirs avant d'y déposer des récipients chauds.
- Ne coupez jamais des aliments directement sur la surface d'un comptoir. Utilisez plutôt des planches à découper.
- Ne laissez pas de liquide stagner sur la surface des comptoirs, particulièrement sur les joints.

- Ne laissez pas de l'eau couler sur les portes ou à l'intérieur des armoires. Placez les objets humides ou mouillés dans des récipients étanches pour éviter d'abîmer les surfaces intérieures.
- Lorsque vous laissez bouillir des liquides, évitez de le faire à proximité des armoires et utilisez la hotte de cuisinière.
- Ne montez pas sur les comptoirs; vous risquez de briser les joints des surfaces. Utilisez un marchepied ou un petit escabeau.

Il est possible, avec le temps, que les portes des armoires deviennent désalignées ou affaissées. Les mécanismes des pentures permettent de faire des réglages. Vous pouvez utiliser un tournevis pour réaligner les portes.

Nous vous demandons de faire attention à ne pas endommager les murs lorsque vous ouvrez les portes ou les panneaux d'armoires. Si l'OMH de Mirabel venait à constater des dommages en ce sens, la réparation pourrait vous être facturée.

ÉVIER, LAVABOS ET BAIGNOIRE

Il est recommandé, lorsque vous utilisez l'évier, de toujours laisser la passoire en place et de jeter à la poubelle les détritiques qui s'y accumulent. L'évier ne se bouchera pas si vous enlevez au fur et à mesure les morceaux de nourriture ou tout objet un peu plus volumineux.

Le drain de la baignoire peut se boucher ou l'eau peut moins bien s'écouler lorsque des cheveux s'y accumulent. Si vous ou un membre de votre famille avez des cheveux longs, vous pouvez déposer dans le drain une petite passoire qui est conçue pour capter les cheveux et qui peut être nettoyée facilement et régulièrement.

Pour déboucher un tuyau en évitant d'abîmer inutilement vos conduites de plomberie par l'utilisation trop fréquente de produits chimiques, vous pouvez suivre la procédure suivante :

1. Mettre six cuillerées à soupe de bicarbonate de soude (petite vache) dans le drain bloqué.
2. Verser ensuite dans le conduit une tasse ou plus de vinaigre blanc chaud.
3. Pomper au besoin et répéter 15 minutes plus tard si nécessaire.

Toutefois, dans certains cas, des produits conçus spécialement pour déboucher les conduits pourront s'avérer nécessaires.

Si un appareil de plomberie (évier, lavabo, avaloir, etc.) est peu utilisé, l'eau de son siphon risque de s'évaporer ou de se vider, et des odeurs d'égout pourraient s'en dégager. Vous devez alors faire couler de l'eau en quantité suffisante pour que le siphon se remplisse, empêchant ainsi les odeurs de circuler. Des odeurs peuvent aussi émaner des drains de plancher. Encore une fois, il faudra verser de l'eau régulièrement dans le siphon du drain, ce qui réglera le problème.

PEINTURE

Si vous désirez rafraîchir la peinture de votre logement, vous pouvez communiquer avec l'OMH de Mirabel pour connaître les numéros des couleurs. Prenez note que l'achat de peinture est à vos frais, et que vous devez effectuer les travaux vous-même ou demander à quelqu'un de les faire.

PRÉSENCE D'INSECTES

L'OMH de Mirabel s'assure de livrer au nouveau locataire un logement libre de toute vermine et en bon état de salubrité. Afin d'éviter la multiplication de coquerelles (blattes), de punaises ou de vermine dans

votre logement, signalez immédiatement la présence de ces insectes en communiquant avec l'OMH de Mirabel.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs de plastique résistants et étanches avant d'être jetées aux poubelles ou dans les vide-ordures.

Pour participer à la collecte sélective de matières recyclables telles que le papier, le carton ainsi que les contenants de plastique, de verre et de métal (préalablement rincés), vous devez placer vos matières recyclables dans un bac bleu en plastique fourni par votre municipalité.

STATIONNEMENT

Pour la plupart des habitations, l'OMH de Mirabel met à votre disposition des espaces de stationnement. Ces places sont réservées, en priorité, aux locataires des immeubles. La liste d'attente est établie selon la date de la demande. De plus :

- aucune réparation ne peut être effectuée sur votre véhicule dans votre espace de stationnement;
- aucun appareil électrique tel qu'un chauffe-moteur ne peut être branché à une prise électrique de l'immeuble non prévue à cette fin.

ENVIRONNEMENT SAIN

En bref, un environnement sain et, par conséquent, une bonne qualité de l'air intérieur de votre logement résultent d'un ensemble de petits gestes. Voici un résumé de ces quelques conseils simples :

Conseils simples pour un environnement sain

<i>Limiter les sources d'humidité</i>
<ul style="list-style-type: none">- Limiter le nombre de plantes et d'aquariums.- Éviter de faire sécher des vêtements à l'intérieur autrement que dans une sècheuse.- Raccorder la sècheuse à un évant extérieur.- Informer l'OMH de Mirabel des bris d'équipements, des infiltrations d'eau ou des situations pouvant provoquer des dysfonctionnements.
<i>Garder les surfaces chaudes et propres</i>
<ul style="list-style-type: none">- Éviter la climatisation excessive en été.- Conserver les surfaces de travail et les pièces de vie propres.- Effectuer périodiquement le grand ménage du logement en nettoyant les murs, les plafonds, les grilles de ventilation, les rideaux de douche, etc.
<i>Aérer</i>
<ul style="list-style-type: none">- Laisser un espace de 5 cm derrière les meubles adossés aux murs extérieurs afin de faciliter la circulation de l'air et la diffusion de la chaleur sur toutes les surfaces.- Laisser l'air circuler entre les pièces et dans les placards.- Éviter d'accumuler des objets et des meubles dans les pièces et les placards.- Ouvrir les rideaux pour permettre à l'air chaud de la pièce de réchauffer les vitrages.
<i>Ventiler</i>
<ul style="list-style-type: none">- Actionner les ventilateurs au moment de cuire des aliments, de laver la vaisselle, de faire la lessive ainsi que pendant et après l'utilisation de la douche et de la baignoire.- Augmenter la ventilation lorsqu'il y a plusieurs occupants.
<i>Limiter le nombre de polluants</i>

-
- Ne pas fumer à l'intérieur ni en présence d'enfants.
 - Privilégier l'utilisation de produits biodégradables qui sont en général moins toxiques et moins néfastes pour la qualité de l'air. Limiter l'utilisation de produits contenant de l'ammoniaque, des éthers de glycol, de l'eau de Javel, du naphthalène et des composés organiques volatils.
 - Ventiler adéquatement les lieux pendant l'utilisation des produits de nettoyage.
 - Lire attentivement et respecter le mode d'emploi des produits ainsi que les consignes sur la façon de les entreposer et de les jeter.
 - Ne pas utiliser les assainisseurs d'air ni les produits de nettoyage très parfumés qui contiennent des irritants respiratoires comme le paradichlorobenzène et le formaldéhyde.
-

Pour en savoir plus sur les risques associés à l'exposition aux produits d'entretien chimiques, consultez la publication *Les produits d'entretien ne sont pas sans taches* de l'association Option consommateurs. On y présente notamment les produits potentiellement dommageables, leurs effets sur la santé et des solutions de rechange.

UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

CORRIDORS, CAGES D'ESCALIER ET DÉMÉNAGEMENT

Chaque locataire partage un corridor avec les locataires du même étage. Ce corridor permet l'insonorisation en limitant les bruits qui proviennent directement des cages d'escalier. Aussi, il est possible d'utiliser l'une des sorties selon sa préférence puisque les deux sont accessibles par le corridor commun.

Les corridors communs ainsi que les escaliers menant aux portes ne doivent pas servir de lieu d'entreposage, et aucun obstacle ne doit gêner le passage. L'entreposage de vélos, de poussettes, de meubles, d'électroménagers ou l'installation d'un sapin de Noël y sont interdits. Il est également important de limiter l'utilisation de décorations inflammables sur les murs et les portes des corridors communs. Lors d'un déménagement, assurez-vous de ne pas endommager le revêtement de plancher, les murs, les plafonds ou les autres équipements, car tout bris pourrait vous être facturé.

Le réglage du chauffage dans les aires communes est réservé aux membres du personnel de l'OMH de Mirabel. Si vous constatez une défectuosité des appareils de chauffage ou si la température est inadéquate, avisez l'OMH de Mirabel.

Pour votre sécurité et celle de vos visiteurs, il se peut que l'entrée de votre immeuble soit pourvue d'un système de caméra. Si vous êtes témoins d'un fait pouvant causer préjudices aux locataires ou endommager l'immeuble, veuillez noter la date et l'heure du méfait pour faciliter la vérification des images captées par le système de caméra.



AVERTISSEMENT : La SHQ et l'OMH de Mirabel tiennent aussi à vous rappeler qu'il est interdit de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans tous les espaces communs de l'immeuble.

BUANDERIE

L'OMH de Mirabel est à la disposition des locataires un nombre de laveuses et de sècheuses suffisant pour leurs besoins. Cependant, ces équipements sont destinés à leur usage exclusif. Afin de ne pas déranger les locataires demeurant près des salles de lavage, utilisez ces dernières aux heures affichées seulement.

CONSIGNES ET PLAN D'ÉVACUATION

L'OMH de Mirabel a mis en place un plan de sécurité incendie et des mesures d'urgence adaptés à la clientèle de l'immeuble (familles, personnes âgées). Le plan d'évacuation a été placé bien en vue sur chaque étage afin de repérer facilement les consignes lorsque survient une situation d'urgence. Le numéro à composer en cas de sinistre accompagne ce plan d'évacuation. Nous vous recommandons de retenir l'emplacement du plan et d'en prendre connaissance ainsi que, le cas échéant, de repérer l'endroit où se trouvent les extincteurs près de votre logement.]